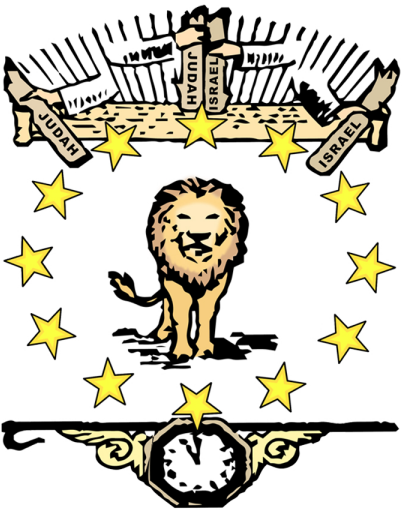
Position militaire des

ADVENTISTES DAVIDIENS DU 7È JOUR



POSITION MILITAIRE DES ADVENTISTES DAVIDIENS DU SEPTIÈME JOUR

Non-combattant
Ou
Objecteur de Conscience– Lequel?

L'honnête réponse de l'Inspiration
Tant à l'Église qu'au Gouvernement

Pour la deuxième Guerre Mondiale, certains de nos hommes se sont enregistrés comme non-combattants, et d'autres comme objecteurs de conscience, mais la position de l'Association était plus du côté de l'enregistrement comme non-combattant, avec une requête spéciale pour les concessions énoncées dans le document suivant, intitulé

DÉCLARATION FONDAMENTALE DE PRINCIPES

LA POSITION DES DAVIDIENS ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR SUR LE SERVICE MILITAIRE

INTRODUCTION: Un fondamentalisme intransigeant, né de la convic- tion zélée de l'inspiration plénière de la Bible, nous contraint moralement, dans la considération solennelle du service militaire, à soumettre respectueusement la position ci-jointe consciencieusement énoncée; à savoir:

ARTICLE UN: « Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu… non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience… Rendez à tous ce qui leur est dû: l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur.» Ro. 13:1,5,7

Ce principe-clé est forcé davantage sur notre conscience dans la recommandation qui nous est faite par Les Témoignages pour l'Eglise (notre autorité en interprétation): « Le peuple de Dieu reconnaîtra le gouvernement humain comme

divinement établi par Dieu, et, par le précepte et par l'exemple, il enseignera qu'on lui doit une obéissance qui est un devoir sacré pour autant que son autorité ne déborde pas son domaine propre… » – Testimonies, Vol. 6, p. 402 (Événements Des Derniers Jours, p. 145, n°505)

ARTICLE DEUX: Les lois réglementaires de l'Ancien Testament (Lé.20:10-14; De. 22:22-30), imposant sous cette dispensation la sentence de mort pour violation de la sainteté de la maison, chargent un Chrétien de la responsabilité d'utiliser n'importe quelle mesure dans les limites de son pouvoir pour protéger la pureté de sa femme et de ses enfants.

ARTICLE TROIS: L'histoire de l'Ancien Testament montre que quand l'église était un gouvernement théocratique avec tous ses sujets sur leur propre territoire (la Palestine), ils avaient pour devoir de défendre leur patrie quand envahie par des ennemis, ou quand Dieu leur avait ordonné de le faire pour des raisons compatibles avec Son dessein eternel dans cette dispensation.

Par conséquent, même si nous étions sur une pareille terre aujourd'hui (avec tous nos frères Chrétiens dans une même patrie), nous ne pourrions pas être des objecteurs de conscience, mais nous aurions pour devoir, Bibliquement parlant, de défendre notre pays, comme l'ancien Israël l'avait fait. Cependant, nos frères Chrétiens aujourd'hui étant éparpillés à travers plusieurs nations, plusieurs tribus, plusieurs langues, et plusieurs peuples, alors si ce pays entre en guerre avec un autre pays, nous en tant que Chrétiens dans ce pays, si nous ne sommes pas exempts de service militaire, serions opposes à d'autres Chrétiens dans un autre pays.

ARTICLE QUATRE: Toutefois, en tant que Chrétiens, il y a une considération complémentaire que nous ne devons oser ignorer: la mission qui nous est dévolue à partir de l'exemple du bon Samaritain (Luc 10 : 30-37), de secourir les blessés devenus la proie des « voleurs ». A la lumière de cette sublime obligation Chrétienne, nous ne pouvons consciencieusement «passer outre» des compatriotes blessés, comme l'ont fait «le prêtre » et « le lévite », mais devons, comme disciples du Seigneur, consentir à servir de missionnaires médicaux – brancardiers, chauffeurs d'ambulance, aides, infirmières, docteurs, ou aumôniers – assistant les nécessiteux, les mala- des, les blessés, et les mourants; ou d'une façon spirituelle, les robustes.

ARTICLE CINQ: Notre foi, cependant, ne désapprouve pas notre participation au service, sauf le septième jour de la semaine, dans n'importe quel autre capacité de non-combattant qui ne viole pas l'intégrité des principes énumérés dans ce document.

ARTICLE SIX: Comme condition de base, malgré cela, tout en servant consciencieusement dans n'importe quelle capacité de non-combattant, notre foi, comme celle de Daniel (Da. 1: 8), nous impose un régime alimentaire – un strict végétarisme qui, comme une façon de vivre longtemps établie, rendrait physiquement ainsi que moralement impossible soit notre subsistance sûr ou de manger avec appétit les plats réguliers de l'armée de la même façon que ceux qui n'ont pas nos restrictions diététiques.

ARTICLE SEPT: Et, étant de rigides observateurs du Sabbat, notre engagement dans n'importe quel service de non-combattant autre que celui spécifié dans l'Article quatre, violerait notre sens de convenance religieuse dans les affaires sacrées de l'observation du Sabbat (Samedi) hebdomadaire (Ex. 20:8-11).

CONCLUSION PROVISOIRE: Tandis que les Articles un, deux, et trois nous guident vers la signature de la Déclaration A, les Articles quatre et cinq réduisent la portée de notre liaison militaire de non-combattant aux activités qui y sont fixées ou permises, comme déterminées par les Articles six et sept.

CONCLUSION ALÉATOIRE: Si les autorités qui s'occupent des Règlements sur les Services Militaires honorent la position incluse dans l'énoncé – le service de non-combattant avec le régime végétarien et les privilèges du Sabbat – qui nous est prescrite par notre foi, nous, alors, en toute conscience devons signer la Déclaration A.

Comme l'Administration des Services Militaires ne s'est pas trouvée à même de nous accorder la double considération («le service de non- combattant avec le régime végétarien et les privilèges du Sabbat ») que notre déclaration antérieure des principes imposés par l'Écriture invoque, leur décision nous ferme hermétiquement la porte pour les services militaires dans

n'importe quelle capacité, et ne laisse moralement à l'Association aucune autre voie que celle mise à jour par les Écritures et qui est énoncée dans les paragraphes suivants:

Bien que la Bible prescrive aux hommes de partout, loyauté et obéissance aux « autorités qui existent » (les gouvernements civils) parce « qu'instituées par Dieu» (Ro. 13:1), pourtant, Elle les astreint à une dévotion suprême et une fidélité inflexible au Gouvernement de Dieu par-dessus tout autre (Ro. 13:7; Mt. 22:21; Actes 4:19, 20), défendant ainsi à n'importe qui, soit roi ou sujet, prophète ou prêtre, de jamais rejeter les lois de Dieu pour celles de l'homme. Et de la façon où en sont les choses, notre participation au service militaire nous engagerait, comme révèle notre Déclaration, dans trios violations majeures des lois divines:

1. Violation du Quatrième Commandement du Décalogue (Ex. 20:8-11) – Qui Interdit la violation du Sabbat – Aucun individu ou nation ne peut ignorer le fait que la violation du Sabbat en soi était l'un des péchés qui avait conduit l'Israël d'antan dans des circonstances où il fut pris dans le filet d'une guerre cruciale, et lui coûta son royaume comme conséquence finale. (Éz. 20)

2. Violation du Sixième Commandement (Ex. 20:13) – Qui Interdit de Tuer ou d'Aider à Tuer un Être Humain. – Et puisque, comme le signale notre Déclaration de Principes, les membres de notre église sont parmi les citoyens non seulement d'une nation mais de toutes les

nations autour du monde, donc si nous, comme frères dans la foi, de n'importe quelle façon, entrons en guerre avec n'importe quelle nation, nous entrerions dans un conflit dans lequel on serait un frère détruisant un frère dans la foi. Et, en conséquence, on se stigmatiserait comme des meurtriers des citoyens du prochain Royaume de Dieu, donc comme ennemis même du Royaume.

Les pages de la Bible sont remplies de pareilles perpétrations condamnées par le Ciel. L'une des plus remarquables est l'alliance profane entre le roi d'Israël et le roi de Syrie contre le royaume de Juda (la nation sœur d'Israël). Les passages concernant cette alliance, non seulement interdisent une confédération de l'église avec n'importe quel gouvernement, qui impliquerait un frère tuant un frère dans la foi, mais également assure pareil violateur d'une chute sans possibilité de se relever. On s'en est vite rendu compte du fait que la confédération n'a pas réussi à vaincre Juda; mais Dieu a de préférence utilisé le pouvoir rapace, l'Assyrie, pour briser rapidement la confédération, pour détruire les deux rois, et pour disperser Israël et la Syrie à travers les villes des Mèdes, bien que Juda elle-même n'était pas totalement consacrée à Dieu. (Voir És. 7:2,7,8; 8:4, 9-14)

3. Violation des Règlements Alimentaires Divins (Lé. 11:7,8) – D'a- près les prophéties pour notre temps, Dieu interdit aux destinataires de ces prophéties de manger

aucune viande « impure », telle le porc. Voici l'honnête déclaration prophétique de l'Inspiration contre pareille violation:

« C'est par le feu que l'Éternel exerce Ses jugements, c'est par le glaive qu'Il châtie toute chair; et ceux que tuera l'Éternel seront en grand nombre. Ceux qui se sanctifient et se purifient dans les jardins, au milieu desquels ils vont un à un, qui mangent de la chair de porc, des choses abominables et des souris, tous ceux-là périront dit l'Éternel. » És. 66:16,17

Notre manquement pour n'importe quelle raison de tenir compte de cette recommandation Divine contre l'usage de porc serait équivalent à commettre un suicide, car nous serions réellement en train de forcer le Seigneur à nous éliminer pour avoir transgressé à dessein Sa parole prophétique pour aujourd'hui, après avoir reçu de Lui un spécial éclaircissement contre un péché pareil. Notre désobéissance à ce sujet constituerait donc un plongeon tête baissée, pour ainsi dire, dans l'abattoir du Seigneur.

Clairement, alors, nous ne devons pas nous compromettre à suivre aucune ligne qui dans sa nature même doit nous entraîner dans la violation du Sabbat, à tuer ou à aider à tuer, ou à manger du porc ou n'importe quel autre aliment non créé par Dieu pour la consommation humaine. N'importe laquelle de ces violations des lois Divines peut nous attirer notre propre malédiction et mettre en péril les nations dans lesquelles nous nous trouvons, car « celui qi sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »

Jacques 4:17. Et « le salaire du péché, c'est la mort.» Ro. 6:23

En outre, la recherche de la paix, non de la guerre, est notre plus grand devoir aujourd'hui, car nous, en tant que peuple, avons le mandat de promouvoir le Royaume de paix (Mt. 12:12,13) en fournissant au monde, à la fois, le pain matériel et spirituel – en gardant notre esprit dans la Parole de Dieu, et nos mains sur l'hoyau et sur la serpe (Mi. 4:3). Ce que nous ne pouvons pas faire si nous conservons notre esprit dans la politique et nos mains sur l'épée et la lance. (Joël 3:10)

Aussi, afin pour nous de promouvoir l'honneur de Dieu et la bénédiction des nations dont nous sommes les citoyens, nous devons être aussi fidèles à la Parole de Dieu que l'étaient Daniel et les trois Hébreux dans l'ancienne Babylone, et comme l'était Joseph dans l'ancienne Égypte, et ainsi des missionnaires nationaux aussi bien qu'internationaux.

Sachant très bien que quand nous le faisons, la sécurité et l'existence souveraine de n'importe quel gouvernement dépendent d'abord, non de la puissance militaire et humaine, mais dans la souffrance et la protection Divine, nous sommes par conséquent encore les plus obligés à accorder une obéissance absolue aux principes du Ciel régissant notre devoir envers notre pays. Cette grande contrainte repose avec beaucoup plus de force irrésistible sur nous qui avons été placés ici, aux États-Unis d'Amérique, Providentiellement libres, à cause de l'heureux fait que pour ces dernières

importantes heures de la fin, Il a placé le Quartier Général de l'église, ici, où elle peut jouir d'une liberté religieuse sans précédent, pour fonctionner librement, et pour remplir sans empêchement son devoir Divinement établi, à travers le monde.

Pour aimer ainsi notre pays avec un réel patriotisme Chrétien, nous pouvons réaliser de grandes choses, au lieu que d'oser nous engager dans le service militaire, avec les remords de conscience qui nous ravageraient quand nous devons violer ainsi les lois de Dieu, spécialement après avoir été directement éclairés par les prophéties fraîchement révélées, nous deviendrions une malédiction et par suite de moindre importance pour l'institution militaire, dans la défense de notre pays et du Christianisme, que le serait un chien de garde muet pour sona maître, ou un cheval boiteux pour la cavalerie, et pas mieux qu'un citoyen traître pour son pays.

Au contraire, pourtant, notre obéissance absolue des préceptes Divins, faisant ce qu'Il nous aurait demandé de faire, de façon à nous permettre d'effectuer « la prière fervente du juste, » qui « a une grande efficace » (Jacques 5:16), doit nécessairement faire de nous un puissant rem- part contre une agression – contre n'importe quelle intrusion de la Démocratie ou du Christianisme. Genèse 18:23-33 révèle que si Dieu pouvait trouver au moins dix hommes similaires dans le monde pervers de Sodome et Gomorrhe, Il aurait épargné ces villes de leur malheureux sort. Il n'en fera pas moins aujourd'hui.

La plus solide démonstration de la futilité de quelqu'un essayant d'esquiver la tâche que Dieu lui a confiée, est peut-être celle du cas classique du prophète Jonas, d'une part, à retenir un passage en bateau pour Tarsis dans son acharnement à se défaire de la rigoureuse mission que Dieu lui a donnée – d'avertir Ninive; et celle de Dieu par conséquent, d'autre part, à manifester Sa puissance en déjouant l'effort illégitime et errant du prophète qui l'a placé face-à-face avec le désastre qui, à son tour, l'a amené à réaliser sa grande infidélité vis-à-vis de la tâche assignée par Dieu, et a permis à l'équipage de reconnaître la voix de Dieu prononçant la condamnation de Jonas par lui-même, réclamant qu'on le jette par-dessus bord. Si Dieu ne s'était pas engagé à l'emporter sur Jonas, sur l'équipage, et sur la mer, cela deviendrait un malheur pour chaque âme non seulement à bord du vaisseau mais également dans la capitale, Ninive. Mais, enfin, comme Jonas s'est vu devenir une menace pour l'humanité en fuyant la tâche que Dieu lui a donné, et comme l'équipage a solennellement pris garde à la Voix qui a parlé par lui, Dieu les a tous tirés de l'ennui pour que personne n'ait à souffrir. Donc, il ne pourrait s'agir que de pure folie que de vouloir poursuivre aucune voie d'abandon de tâche telle que celle de Jonas qui ne nous apporterait rien que l'embarras le plus douloureux et vengeur ainsi que le désastre.

Le triste registre de l'Histoire témoigne à plusieurs reprises de l'inexorable fait que la puissance et la sécurité de toute nation dépendent

d'abord de la foi que la conformité gouvernementale à la Parole de Dieu garantit Son peuple d'avoir dans le gouvernement, et ensuite du type de traitement et de protection que le gouvernement lui accorde. Ce principe divin sur lequel tout gouvernement ou peuple doit s'appuyer, ou autrement s'effondrer, est solidement certifié par les cas suivants:

1. Égypte –« Et Pharaon dit à ses serviteurs: Trouverions-nous un homme comme celui-ci, ayant en lui l'Esprit de Dieu? Et Pharaon dit à Joseph: Puisque Dieu t'a fait connaître toutes ces choses, il n'y a personne qui soit aussi intelligent et aussi sage que toi. Je t'établis sur ma maison, et tout mon people obéira à tes ordres. Le trône seul m'élèvera au-dessus de toi. Pharaon dit à Joseph: Vois, je te donne le commandement de tout le pays d'Égypte. » Ge. 41:38-41

En heureuse conséquence de la fidélité de Joseph à Dieu et du juste traitement de Joseph par Pharaon, Dieu non seulement a sauvé le monde de ce temps-là de la famine mais a également exalté et enrichi le trône de Pharaon au-dessus de tous les autres trônes de son temps.

2. Ammon et Moab –Parce que les Ammonites et les Moabites ont refusé d'octroyer à l'ancien peuple de Dieu

de l'aide et un sauf-conduit au travers des terres d'Ammon et de Moab, ils ont par conséquent attiré sur eux la douloureuse sentence prédite dans le passage suivant:

« L'Ammonite et le Moabite n'entreront point dans l'assemblée de l'Éternel, même à la dixième génération et à perpétuité, parce qu'ils ne sont pas venus au-devant de vous avec du pain et de l'eau, sur le chemin, lors de votre sortie d'Égypte, et parce qu'ils ont fait venir contre toi à prix d'argent Balaam, fils de Beor, de Pethor en Mésopotamie, pour qu'il te maudisse. Mais l'Éternel, ton Dieu, n'a point voulu écouter Balaam; et l'Éternel, ton Dieu, a changé pour toi la malédiction en bénédiction, parce que tu es aimé de l'Éternel, ton Dieu. Tu n'auras souci ni de leur prospérité ni de leur bien-être, tant que tu vivras, à perpétuité. » De. 23:3-6

Pour nous, donc, faillir d'être fidèles aux principes et standards du Ciel, établis pour nous en particulier, ferait de nous les plus subtils et subversifs ennemis non seulement du gouvernement de Dieu et de nous-mêmes personnellement mais également une malédiction pour le gouvernement sous lequel nous évoluons. En effet, quand nous manquons d'être fidèles à notre connaissance du bien, nous sommes par là en train de corrompre à la fois le Christianisme et la Démocratie, faisant naître l'hypocrisie, et par conséquent mettant en danger la vie même, à la fois de la Nation et de l'Église.

Puisque notre suprême désir et objectif est de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour le triomphe et la préservation, à la fois du Christianisme et de la Démocratie, notre devoir nous est clairement et inflexiblement défini – de demeurer fidèlement constants à la seule Puissance qui peut causer la victoire et la délivrance de l'Église et du Gouvernement à la fois. Si nous sommes obéissants à Sa Volonté, et si le Gouvernement lui-même ni nous dérange dans l'exercice de notre devoir envers Dieu ni autrement agit contrairement à la Parole de Dieu, notre pays n'a besoin d'avoir peur de rien. Dieu le sauvera aussi miséricordieusement qu'Il a sauvé Ninive, et le délivrera aussi glorieusement qu'Il a délivré, sans aucune perte, la multi- tude d'Israël des armées de Pharaon, à la Mer Rouge.

En présence de toutes ces considérations et exemples historiques, nous croyons qu'on devrait comprendre que notre ferme confiance en Dieu et nos prières et efforts pour Le servir, également le respect du gouvernement pour notre foi en Dieu, doit forcément être d'une infiniment plus grande aide pour notre pays que tout ce que notre service militaire en violation de la loi de Dieu, et dans la négligence de Son œuvre, ajouterait d'effectifs à la puissance militaire du pays. (Voir Ésaïe 8:9,10)

Quand Israël marchait humblement et justement avec Lui, Dieu marchait bras dessus bras dessous avec lui, et il était invincible. Mais, quand Israël s'est éloigné de Lui, Il

en a fait de même et Israël est devenu une proie facile pour les nations. De même, toute nation qui L'oublie et maltraite Son peuple, a un sort malheureux. En témoigne, la chute de ces grands empires mondiaux – Égypte, Assyrie, Babylone, Médo-Perse, Grèce, et Rome. La majestueuse grandeur et la gloire de leurs fières dynasties d'autrefois ont longtemps disparu de la terre, et presqu'oubliées, et leurs puissants empires d'autrefois reposent en ruine dans la poussière uniquement parce qu'ils ont refusé de marcher avec Dieu.

On doit se rappeler, de plus, qu'il y a de fréquentes instances, comme les Saintes Écritures qui révèlent également, Son utilisation de nations impies pour punir celles qui professent croire et suivre Dieu, mais dont les pratiques hypocrites exposent le mensonge de leur profession. (Voir 2 Chroniques 36:14-21) Il fait cela pour les réveiller du fait qu'ils sont deve- nus des hypocrites. Remarquables, parmi de pareilles nations, furent l'Assyrie et Babylone – celles par lesquelles Dieu a puni l'Israël rebelle. (Voir 2 Rois 17; 2 Chroniques 36)

Il est alors évident, que pour punir toute nation Chrétienne hypocrite et apostate, le Ciel peut envoyer sur elle le fléau rouge du Communisme athée (bien que l'Écriture assure de son sort malheureux dans la lutte pour la suprématie mondiale, pour la raison que son dessein impie est d'effacer le Christianisme de la surface de la terre). Si le monde Chrétien se trouve ainsi humilié aux mains d'oppresseurs impies

alors il devrait savoir avec certitude que son unique salut est de revenir à Dieu avec pénitence. La ruine absolue que le Bolchévisme athée a amenée sur les tsars et sur leurs sujets il y a seulement environ trois décades pour corruption de la religion Chrétienne, certainement ne peut pas être oubliée.

Les exemples Bibliques ici cités (à côté d'autres que nous n'aurons pas le temps de citer) contiennent des enseignements et des avertissements pour toutes les nations et peuples que « ce n'est ni de l'orient, ni de l'occident, ni du désert, que vient l'élévation. Mais Dieu est celui qui juge: Il abaisse l'un, et il élève l'autre. » Ps. 75:7,8

Dieu déclare plus loin: « Soudain Je parle, sur une nation, sur un royaume, d'arracher, d'abattre et de détruire; mais si cette nation, sur laquelle J'ai parlé, revient de sa méchanceté, Je me repens du mal que J'avais pensé lui faire. Et soudain je parle, sur une nation, sur un royaume, de bâtir et de planter; mais si cette nation fait ce qui est mal à Mes yeux, et n'écoute pas Ma voix, Je me repens du bien que J'avais l'intention de lui faire. » Jé. 18:7-10

« …Béni soit le nom de Dieu, d'éternité en éternité! A Lui appartiennent la sagesse et la force. C'est Lui qui change les temps et les circonstances, qui renverse et qui établit les rois… » Da. 2:20,21

« …le Très-Haut domine sur le règne des hommes, qu'Il le donne à qui Il lui plait, et qu'Il y élève le plus vil des hommes. » Da. 4:17

Lire également Ésaïe 8:9-14

Finalement, puisque dans la raison même des choses rien ne peut être le résultat du hasard, d'une pure circonstance fortuite, mais plutôt que tout doit être nécessairement le résultat soit d'un plan Providentiel ou d'un accord Providentiel, il s'ensuit que l'existence, à la fois, de notre Déclaration de Droits Constitutionnels (qui fait de notre pays le plus grand parmi les nations), et la considération et classification qui en dérivent, qui mainte- nant sont à la disposition du fidèle « objecteur de conscience, » est uniquement un don de la providence de Dieu. Nous croyons, par conséquent, que le Seigneur a inspiré les provisions légitimes d'une pareille classification pour que Son peuple puisse Le choisir en accord avec Sa Volonté ; qu'Il s'attend à ce que chaque disciple du Christ qui croit en Dieu et qui s'attache à la vérité prenne sa position en fidélité à la voix de sa conscience donnée et éclairée par Dieu.

Évidemment, donc, notre tentative d'entraînement pour la guerre résulterait uniquement en une perte totale non seulement pour nous-mêmes ainsi que nos gouvernements, en particulier, mais également pour la Démocratie et le Christianisme, en général. De toute évidence, alors, les suprêmes considérations de loyauté et de fidélité à Dieu, bienveillance et

paix envers tous les hommes, et dévouement pour la Démocratie et le Christianisme laissent sans excuses non seulement nous, si nous nous abstenons de placer une requête pour la classification d'objecteur de conscience (O-C), mais également le gouvernement s'il refuse d'accorder volontiers la liberté religieuse et la sécurité à tout sérieux disciple du Christ et de la Bible.

– o –

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LES O-C

Les détails sur le Programme de Travail obligatoire pour les Objecteurs de Conscience (O-C) peuvent être obtenus en écrivant à: The Central Committee for Conscientious Objectors, Room 300, 2006 Walnut Street, Philadelphia, Pennsylvania. Réclamez le rapport détaillé miméographié de seize pages par George Loft sur la mécanique du programme de travail civil tel qu'il fonctionne maintenant. Les copies individuelles sont gratuites.

[…]

O-C:Objecteur de Conscience opposé à la fois au service militaire pour combattant et non-combattant mais disponible pour le service dans les tâches civiles.